



AFFICHÉ
LE 11.03.2024.

2024/
Parafe

DÉCISION N°17/2024

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DU FONDS VERT DANS LE CADRE DU
CRTE : RÉNOVATION DE L'AILE OUEST DE L'HÔTEL DE VILLE**

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales portant délégations du conseil municipal au maire, et notamment l'alinéa 25 ;

Vu la délibération N°61 du conseil municipal en date du 23 juillet 2020 fixant la liste des délégations données au maire dans le cadre de cet article ;

Vu le CRTE signé le 17 décembre 2021 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : de demander une subvention au titre du FONDS VERT, dans le cadre du CRTE, d'un montant de 136 413,09 € HT, soit 80 % du montant total des travaux (170 516,36 € HT) pour la rénovation énergétique de l'aile ouest de l'Hôtel de Ville.

Article 2 : que la période prévisionnelle de travaux est du 1^{er} mars 2024 au 31 Décembre 2024.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 7 mars 2024

Le Maire
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2024

Application agréée E-legalte.com